

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-20-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'agence d'emploi Job & Box, 1 Rue Lucet LA GLACERIE 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour venir à la rencontre des habitants en recherche d'emploi le mercredi 18 mai 2022 l'après-midi,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Deux places de stationnement seront réservées sur le parking du port le mercredi 18 mai 2022 de 8h à 17h30 afin de permettre le stationnement d'un véhicule van de 5.40m de long.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 25 février 2022

Le Maire



Michel MAUGER